36e Année. — Tome LXXI. N° 1852 Paris, 26 Décembre 1929

REVUE DE VITICULTURE

LA VITICULTURE ESPAGNOLE ET L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE BARCELONE

Nous avons examiné avec le plus grand intérêt à l'Exposition de Barcelone le Stand de la Viticulture espagnole. C'est la plus belle leçon qu'on puisse donner sur la Viticulture comparée d'un grand pays. Nous ne croyons pas que jamais on ait présenté quelque chose d'aussi vivant et d'aussi complet.

C'est l'œuvre de M. Nicolas Garcia de los Salmones. Elle résume un énorme travail de plus de vingt années sur la reconstitution en Espagne. Nous tenons à lui présenter ici publiquement le témoignage de nos félicitations et de notre admiration.

A la suite de la notice explicative que nous avons traduite, nous reproduisons le plan général de cette Exposition, ainsi que la photographie de l'un des 50 panneaux réservés à chaque province. Enfin, nous donnons le résumé et les conclusions d'une brochure de 90 pages éditée par la *Estacion Ampelografica Central* sur « *La reconstitution du vignoble phylloxéré. Contribution à l'étude des meilleurs porte-greffes dans les différentes contrées de la Viticulture de la Péninsule.* » Cette étude porte sur la valeur de 107 porte-greffes différents suivis durant de longues années dans 40 vignes d'expériences réparties sur les diverses régions vignobles de l'Espagne.

Nous ne doutons pas que les lecteurs de la Revue apprécieront grandement cette remarquable documentation.

Lucien Semichon.

LA VITICULTURE NATIONALE ESPAGNOLE

Pour donner connaissance des terres de nos vignobles ; de nos cépages (en leurs formes de taille, en leurs racines et feuilles) ; des instruments pour la culture à bras de la vigne et en particulier de la taille en chaque contrée. Pour la connaissance des études se référant à la reconstitution du vignoble

phylloxéré dans toutes nos provinces. Pour la présentation de nos vins dans les différents types que donnent nos contrées viticoles.

Pour toute cette œuvre, la *Station Ampélographique Centrale* a réuni ses divers travaux en ce plan, semi souterrain du Palais de l'Agriculture, qui généreusement lui fut cédé par le Comité exécutif de la grandiose Exposition internationale que Barcelone a organisée si brillamment.

Pour chaque province, un groupement de toutes ces choses a été installé comme il est marqué sur le croquis du plan.

Les terres ont été prélevées sur un itinéraire dont le parcours est approximativement de cent quatre-vingt mille kilomètres, fait dans ce but à travers toute la Péninsule, les Iles Canaries et Baléares, en le complétant pour les provinces dans lesquelles cela a été nécessaire par les envois des échantillons demandés aux municipalités.

Dans la case de chaque échantillon, on a mis son graphique calcimétrique, pour faire connaître *le calcaire total de la terre et le degré chlorosant de ce calcaire*, en signalant, visiblement, et selon qu'il peut correspondre aux caractéristiques de la terre et au milieu de culture, les porte-greffes de vignes américaines qui conviennent.

Les échantillons des terres sont présentés pour leur exhibition dans les vitrines, groupés par *arrondissements judiciaires*, suivant l'ordre alphabétique, et les caractères de chacune sont ainsi décrits dans les bandes correspondantes (quatre bandes correspondant aux quatre divisions de vitrines). Les porte-greffes qui, suivant l'étude de la terre, nous ont paru les plus recommandables figurent aussi dans les bandes avec les notations de leurs caractères. Avec cette façon de présenter le travail, il sera facile à chacun de reconnaître les exemplaires des échantillons des terres spéciales de son cru. Entre les groupements se trouvent tous les types de terres, et par conséquent, pour chaque classe est signalé le porte-greffe qui lui correspond selon l'étude.

Dans la *Carte provinciale* s'apprécie la géologie du pays, selon les données de la Commission de la Carte géologique de l'Espagne, et les localités de plus d'importance viticole dans chaque arrondissement judiciaire y figurent marquées avec de grands triangles, ce qui signale ainsi les zones de culture de la vigne dans la province.

Les racines et les photographies des feuilles qui se voient dans chaque installation proviennent des *Champs de collections* pour ces études de l'Excellentissime Députation forale et provinciale de Navarre. Une collection de 2.000 types de vignes, où se trouvent réunies toutes les variétés espagnoles et les principales étrangères.

Quant aux vins, on a fait pour chaque groupe de la province une exhibition de ses crus, et dans le *local central du plan*, une présentation pour toutes les provinces réunies est destinée à la *dégustation pour l'attribution des diplômes* à ceux qui les mériteront.

La dégustation générale sera faite par un *Jury national*, mais, en outre, est prévue une dégustation spéciale des vins les mieux notés, conjointement avec

les techniciens des pays étrangers qui assisteront au *Congrès international de la Vigne et du Vin* qui doit être célébré du 22 au 30 octobre de l'année présente.

On effectue l'analyse de tous les vins reçus, et ce travail est confié au *Service d'Œnologie de Catalogne*, qui s'est chargé en outre de réunir les échantillons pour la présentation qui se fait dans l'ensemble de toutes les provinces.

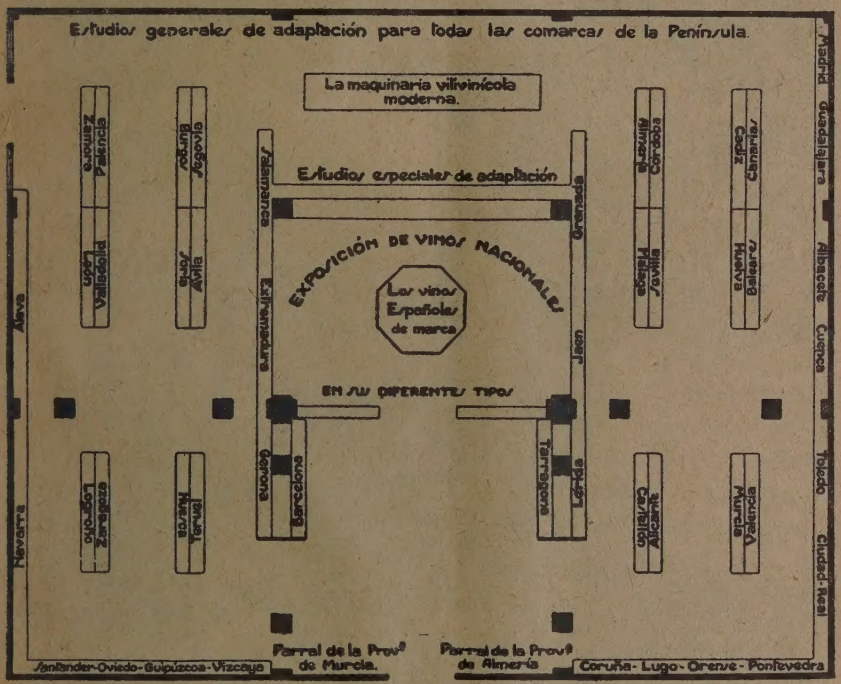

Fig. 5583. — Plan général de l'exposition internationale de Barcelone.

Enfin, les instruments de culture manuelle et de taille, et de même les exemplaires des ceps pour donner connaissance de la *forme de taille*, sont des envois des municipalités, à l'exception de ceux qui sont présentés pour la Navarre, dont les ceps proviennent des vignes que cultive l'*Ecole des Contremaîtres de Viticulture et d'Œnologie* que la Station Ampélographique Centrale possède en ce point, et les instruments sont de son Musée d'enseignement.

Station Ampélographique Centrale,
L'Ingénieur chargé de ses travaux à l'Exposition,

NICOLAS GARCIA DE LOS SALMONES.

Fig. 5594. — Un des cinquante panneaux réservés à chaque province espagnole.

STATION AMPELOGRAPHIQUE CENTRALE

La Reconstitution du vignoble phylloxéré. Contribution à l'étude des meilleurs porte-greffes dans les différents crus de la Viticulture de la Péninsule

Résumé et Conclusions

Ces résultats des *Champs d'étude* nous mettent en évidence, comme nous l'avons signalé, la valeur, actuellement, des différents porte-greffes qui ont été plantés.

Depuis peu il a été observé que certains porte-greffes se remarquent parmi ceux qui ont été signalés, et par la grande résistance qu'ils montrent au calcaire, comme très indiqués pour les plantations dans cette classe de sols en leur maximum de calcaire. Ces sols de quelques champs (*Cehegin Jerez de la Frontera, Moriles, Montilla, Cocentaïna*, etc.) accusent de ce composant de la terre (le calcaire) les quantités les plus élevées qu'ils puissent contenir.

Les porte-greffes qui se détachent principalement par le meilleur état de la végétation dans ces terres si calcaires sont :

Num. 161-49 *Couderc* (*Riparia* × *Berlandieri*).
Num. 333 E Ecole de Montpellier (Cabernet × Berlandieri).
Num. 29 Millardet (Malbec × Berlandieri).
Num. 7605 *de Castel* (*Riparia* × *Berlandieri*).
Num. 4-7 Salas (Num. 1202 de Couderc × Berlandieri).
Num. 42 Ruggieri (Berlandieri × Rupestris Lot).
Num. 110 R Richter (Berlandieri × Rupestris Martin).
Num. 41 B *Millardet* (*Chasselas* × *Berlandieri*).

Pour la plantation des terrains qui n'accusent pas une dose si élevée de calcaire et dans les terres où *le calcaire se présente à l'état marneux et moins blanc*, comme c'est le cas des Champs de *Elciego, Laguardia, Tafalla*, etc., les porte-greffes suivants montrent une valeur spéciale :

Rupestris du Lot.
Num. 99 R *Richter* (*Berlandieri* × *Rupestris Martin*).
Num. 110 R *Richter* (*Berlanderi* × *Rupestris Martin*).
Num. 301 A Millardet (Rupestris × Berlandieri).
Num. 161-49 *Couderc* (*Riparia* × *Berlandieri*).
Num. 150-15 Malègue (Berlandieri × Aramon × Rupestris Ganzin).
Num. 19-617 Castel (Num. 1203 de Couderc × Riparia).
Num. 57 B Richter (Berlandieri × Rupestris Martin).
Num. 48-1 Malègue (Berlandieri × Riparia-Rupestris Gigantesca de Jaerger).
Num. 41-B *Millardet* (*Chasselas* × *Berlandieri*).
Num. 333 E Ecole de Montpellier (Cabernet × Berlandieri).
Num. 29 Millardet (Malbec × Berlandieri).

Pour les terrains *non calcaires et peu calcaires,* le groupement suivant nous donne les meilleurs types :

Rupestris de Brignais.
Rupestris du Lot.
Num. 3309 *Couderc* (*Riparia* × *Rupestris*).
Num. 107-11 Millardet (Rupestris × Cordifolia).
Num. 3306 Couderc (Riparia × Rupestris).
Num. 6736 R *Castel* (*Riparia Rupestris Lot*).
Num. 19-317 Castel (Num. 1203 de Couderc × Riparia).
Num. 110 R *Richter* (*Berlandieri* × *Rupestris Martin*).
Num. 150-15 Malègue (Berlandieri × Aramon × Rupestris Ganzin).
Num. 62-66 Couderc (Num. 3103 de Couderc × Cordifolia).
Num. 106-8 Millardet (Riparia × Cordifolia-Rupestris de Grasset N° 1).
Num. 18.808 Castel (Vitis Monticola × Riparia Grand Glabre).
Num. 6.519 Castel (Num. 1202 de Couderc × Riparia).
Num. 228-1 Castel (Solonis × Rupestris Lot).
Num. 48-20 Malègue (Berlandieri × Riparia-Rupestris Gigantesca de Jaeger).

Les faits d'observation nous mettent en évidence que certains hybrides de 3/4 de sève américaine comme les numéros 19617, 18739, 18741 tous de Castel, numéro 150-15 de Malègue et les hybrides de Berlandieri × Rupestris numéro 99 R, num. 110 R et autres analogues constituent un intéressant groupe de porte-greffes qui paraissent réunir pour les nouvelles plantations à présent des conditions de rusticité, d'adaptation étendue, de bonne fructification et de résistance au Phylloxéra qui les rendent très recommandables, pouvant se substituer en beaucoup de cas comme certains d'entre eux (les numéros 19617 Castel, num. 150-15 Malègue) aux Viniferas américains primitifs Ganzin numéros 1 et 9 et num. 1202 Couderc, là où ces plantations accusent une décadence.

Enfin, la haute résistance au calcaire que les hybrides de Riparia × Berlandieri Num. 161-49 Couderc et Num. 7605 Castel montrent dans les Champs de cette classe sont des faits qui nous paraissent très favorables à une plus grande extension de ces porte-greffes dans des terres de cette classe suivant ce que nous recommandons. Et il est à noter ici aussi, comme il a été déjà signalé, la résistance marquée au sel du Num. 19617, qu'il a prouvée en des Champs variés, circonstance qui lui donne une valeur spéciale pour cette classe de terrains.

La sélection entre tous sera décidée par l'agriculteur en choisissant, *entre ceux de plus grande résistance phylloxérique,* celui qui donnant la plus grande production dans le *champ de ses vignes aura la plus grande affinité avec le vinifera qu'il greffe et qui sera de meilleure adaptation au terrain et au climat.* Parce que c'est la vigne où se réunissent ensemble toutes ces conditions qui sera celle qui maintiendra le mieux la production, et celle qui maintiendra le mieux son développement normal, à condition, cela est clair, de la

soigner en travaux de culture et d'engrais et de savoir lui appliquer la taille convenable.

En considérant les porte-greffes dans leur condition de résistance phylloxérique, on observera qu'ayant déterminé avec respect dans chaque champ ceux qui ont été préférés pour les plantations actuelles par les propriétaires, la liste est choisie en faisant attention à leur plus grande résistance, et c'est ainsi qu'ont été formés aussi ces trois groupements dont nous venons de parler. Et afin d'apporter une note de simplification dans chaque série, nous avons souligné les types qui, ceci étant posé, doivent être choisis.

Chaque année on poursuit les études de végétation dans ces Champs. Et chaque année la Station en établit d'autres nouveaux. Tous les nouveaux porte-greffes de valeur entrent dans la collection des expériences, et au laboratoire est étudiée leur structure anatomique, comme donnée pour la meilleure appréciation de la résistance phylloxérique.

Mais ceci entre dans la seconde partie de ce rapport, dans laquelle, comme je l'ai déjà dit, mon camarade l'ingénieur Garcia Lopez, attaché à la Station Ampélographique, rendra compte séparément de ces études lui ayant été confiées.

NICOLAS GARCIA DE LOS SALMONES,
Inspecteur général du Corps des Ingénieurs agronomes.

LA QUESTION DE L'ASSURANCE CONTRE LES CALAMITES ATMOSPHERIQUES EN AGRICULTURE

La loi de finances du 30 décembre 1928 contient un article 145 dont voici le texte :

« A partir du 1er janvier 1930, il sera créé une caisse d'assurance, de réassurance et de protection en faveur des victimes des calamités agricoles, pour les indemniser de leurs pertes de récoltes en cas de gel, de grêle, d'inondations ou d'ouragans. Une loi spéciale déterminera les ressources de la caisse et les conditions de son fonctionnement. »

Or l'Administration étudie actuellement les termes de cette « loi spéciale » qui devra assurer l'application de la disposition précédente.

Deux questions semblent devoir se poser à ce propos : tout d'abord quels seront les risques assurés et, ensuite, quelles devront être les conditions et le mode de fonctionnement de ce système d'assurance.

Sur le premier point, en effet, il y a lieu de distinguer entre les risques assurables tels que la grêle et les risques non assurables tels que les ouragans. La loi du 30 décembre dernier ne fait pas cette distinction et englobe dans le même système d'assurance : le gel, la grêle, les inondations et les ouragans. Or le vœu émis par le Comité central de la Fédération nationale de la Mu-

tualité et de la Coopération agricole est conforme à l'établissement de la distinction précédente :

« Considérant qu'il y a le plus grand intérêt à constituer le plus tôt possible une organisation de prévoyance mutuelle complète s'étendant sur tout le territoire, en faveur des agriculteurs victimes des calamités atmosphériques,

« Considérant que l'article 145 de la loi de finances du 30 décembre 1928 prévoit la création, à partir du 1er janvier 1930, d'une caisse d'assurance et de protection contre le gel, la grêle, les inondations et les ouragans ;

« Emet le vœu :

« Que la loi spéciale qui doit déterminer les ressources de la caisse et les conditions de son fonctionnement respecte, *pour le risque grêle*, susceptible d'être couvert par l'assurance mutuelle, l'organisation déjà existante basée sur les principes de la loi du 4 juillet 1900 et du décret du 2 août 1923 dont l'application a donné les plus heureux résultats en agriculture ;

« Qu'à cet effet, comme pour les risques mortalité du bétail, incendie et accidents du travail, elle favorise la constitution de caisses mutuelles groupées en des caisses départementales ou régionales réassurées, elles-mêmes, en des caisses à circonscription nationale ;

« Que l'organisation à créer, prévue par la loi de finances, comprenne deux parties, l'une pour l'assurance mutuelle agricole, l'autre pour les secours concernant les risques susceptibles d'assurance ;

« Et que cette organisation fonctionne à la Caisse nationale de Crédit agricole. »

La grêle seule, d'après le texte précédent, rentrerait donc dans les risques assurables, les autres calamités par contre (ouragans, inondations) ne pourraient, d'après la nouvelle organisation, faire l'objet que de secours.

Mais il y a plus, le vœu précédent traite du second point distingué précédemment dans cette complexe question : celui du fonctionnement des ressources de la nouvelle caisse.

De même que les autorités compétentes paraissent unanimes pour retenir seulement le risque grêle comme risque assurable, de même, ils désirent maintenir l'assurance grêle ainsi organisée, dans le cadre de la mutualité. La caisse projetée serait, dès lors, le réassureur des caisses actuelles à circonscription nationale (1), leur permettant, en particulier, d'*abaisser le taux des primes* et de *prendre une plus grande part des risques*. Cette caisse aurait, conformément au vœu précédent, une section de répartition de secours, mais ces secours devraient toujours être nettement inférieurs aux indemnités accordées aux agriculteurs assurés pour des calamités semblables. De plus, il serait décidé que ce régime de secours n'aurait qu'un caractère provisoire et ne durerait que 10 ou 15 ans, afin d'encourager les agriculteurs à s'assurer auprès des mutuelles.

(1) 1° Les Caisses Nationales ayant leur siège 129, bd Saint-Germain (affiliées à la Fédération de la Mutualité et de la coopération agricoles) ; 2° Les Caisses centrales 6 et 8, rue d'Athènes (affiliées à la Société des Agriculteurs de France).

Enfin l'organisme tout indiqué pour gérer les fonds de la Caisse des calamités paraît être la Caisse nationale de Crédit agricole à laquelle les agriculteurs ont l'habitude de s'adresser. Celle-ci fournirait aux réassureurs nationaux actuels un fonds de garantie leur permettant d'élever les pleins dans chaque commune et de ne plus refuser des adhérents à l'assurance grêle en se limitant souvent, par nécessité, à 2 ou 3 assurés par commune. Cette garantie du reste, pour être suffisante, devrait permettre aux organismes de réassurance de pratiquer l'assurance grêle en toute sécurité pendant une période de 10 ans afin d'obtenir un équilibre, par compensation, entre des exercices différents. — A cet effet, il faudrait que cette réassurance soit pratiquée sur une étendue beaucoup plus grande que le territoire national et avoir un caractère international : les risques, en effet, ne sont pas assez dispersés sur le territoire d'une seule nation et une réassurance, pour présenter toutes garanties, doit étendre son action à plusieurs Etats.

Sous quelle forme la Caisse des calamités agricoles pourra-t-elle fournir cette garantie ? Sera-ce sous forme de subventions ou sous forme de prêts ? Cette dernière formule paraît être la plus en faveur dans les milieux autorisés : le système des prêts, en effet, réussit très bien en ce qui concerne les coopératives et a donné, également, de bons résultats avec les Mutuelles d'assurances en Seine-et-Marne et en Alsace-Lorraine. Pour cette dernière région, une statistique montre que les risques de grêle peuvent s'équilibrer en une période de 30 ans. Toutefois, à la question des prêts, s'ajoute celle des garanties à fournir par les contractants et les difficultés, sur ce point, sont plus grandes pour l'assurance que pour les coopératives.

Cependant, le système des prêts ainsi envisagé pourrait présenter certains inconvénients dans des régions comme le Beaujolais par exemple où les dernières années écoulées ont été mauvaises en raison des dégâts causés par la grêle : cette année, en effet, le prêt a dû être abaissé au chiffre de 50.000 fr. par commune et les primes ont été portées à 15 % des valeurs assurées. Peut-être alors conviendrait-il plutôt, pour l'Etat, d'assurer la grêle comme il encourage actuellement l'assurance contre les accidents du travail, en remboursant une partie de la prime aux petits exploitants (lois du 15 déc 1922 et du 30 avril 1928). Pour la grêle, en particulier, il conviendrait de rembourser entre 20 et 40 % des primes et de donner une nouvelle garantie aux caisses de réassurance.

Nous conclurons donc que quel que soit le système envisagé (prêts ou subventions), il s'agit, par l'organisation d'une Caisse de calamités agricoles, de permettre aux organismes mutualistes existants d'accepter la totalité des risques assurables dans la totalité des communes ; dès lors, en raison de l'abaissement des primes, l'ensemble des cultivateurs serait amené à s'assurer et, par là, tous pourraient recevoir, à coup sûr, en cas de sinistre, l'indemnité qui leur est due. L'organisme nouveau, créé par la loi, et dont l'Administration se préoccupe actuellement d'assurer le fonctionnement, représente donc un effort fait par l'Etat pour donner à l'agriculture, si menacée toujours par

les calamités, une garantie certaine de réparation. Mais, en même temps et corrélativement, le secours de l'Etat n'est acquis, sauf pour le cas de risques non assurables et seulement à titre privisoire, qu'aux agriculteurs consciencieux qui font l'effort de s'assurer dans le cadre déjà existant des organismes de mutualité

Nous parlerons, dans un prochain article, du texte du projet de loi conçu dans un esprit conforme aux vues précédentes.

Charlotte Drouard,
rédactrice,
secrétaire de la Direction de l'Agriculture.

ACTUALITÉS

Situation viticole et vinicole du Languedoc (E. F.). — La question viticole devant le Parlement (M. D.). — L'Assemblée des Présidents des Chambres d'agriculture de novembre 1929. — Frais grevant un hectolitre de vin.

Situation viticole et vinicole du Languedoc. — La température douce avec soleil chaud dont nous avons été gratifiés jusqu'au 20 courant, a fait place à de fortes gelées matinales avec un beau temps dans la journée. Ces fortes gelées pourraient amener la pluie ou des chutes de neige.

Pendant les belles journées de décembre, les travaux du vignoble ont été avancés et l'on a eu raison. La taille, le ramassage des sarments, les labours, la cueillette des olives noires pour l'huile, l'emploi des fumiers, ont été activés : gadoues, engrais de toutes sortes, surtout les engrais potassiques et phosphoriques. Il a fait un temps merveilleux pour la mise en place des racinés américains. Il faudra suspendre ce travail, si les gelées deviennent trop fortes.

Il serait bon de purger le sol envahi l'année dernière par les vers de terre, noctuelles et autres, par l'injection de sulfure de carbone dans le sol.

L'écorçage et le badigeonnage du tronc pour détruire les œufs ou les larves d'insectes sera une opération bienfaisante.

Il est bon de ne pas laisser les jeunes vignes déchaussées par les fortes gelées. La taille de la vigne par des températures au-dessous de zéro est souvent nuisible. Les vignes atteintes de la Brunissure au commencement de l'automne doivent recevoir des engrais potassiques. Cent grammes de sulfate de potasse par pied donnent de bons résultats contre cette maladie.

La température que nous subissons est favorable au dépouillement des vins. On fera bien de faire un second soutirage pour les vins qui étaient restés louches après le soutirage de novembre.

Marchés vinicoles et défense du vin. — Nos marchés vinicoles tenus dans les principaux centres du Languedoc ont eu la visite d'un plus grand nombre d'acheteurs que les précédents. Des ventes assez importantes ont été réalisées, ce qui a enrayé la baisse qui d'après nous a atteint l'extrême limite.

Les vins du Centre commencent à s'épuiser et le Midi va être obligé d'approvisionner les pays de consommation. Les offres d'achat devenant plus nombreuses, les propriétaires viticulteurs pourront raisonner un peu mieux leur marchandise de bonne qualité.

Nous pensons arriver sous peu à 12 fr. le degré, surtout si les pouvoirs publics aident un peu.

Il y a toujours un peu d'effervescence dans toute la région viticole méridio-

nale. Le maire de Puichéric (Aude) et son comité ont lancé un appel qui dit des vérités.

La C. G. V. s'est laissée endormir par quelques parlementaires qui se disent grands défenseurs de la viticulture et n'ont pas fait avant l'ouverture de la crise les efforts suffisants auprès des gouvernements qui se sont succédés. Dans l'effort fiscal qu'on a demandé aux contribuables depuis la guerre, le vin a supporté de trop lourdes charges, sous forme de droits de circulation, de taxes d'Etat sur les transports, d'impôts sur les chiffres d'affaires, etc. Pourquoi le vin paie-t-il un droit de circulation alors qu'il est considéré comme aliment et comme boisson hygiénique et tonique ? Si les dirigeants de la C. G. V. qui vont pourtant assez souvent à Paris aux frais de la caisse et qui se rencontrent même en dehors de la Chambre avec certains parlementaires du Midi avaient agi avec énergie et ténacité, les réformes que nous demandons maintenant seraient déjà réalisées. On n'aurait pas besoin de créer un nouvel organisme à côté de la C. G. V. La division peut affaiblir l'action du mouvement. Pourtant on ne pouvait pas se contenter de l'action lente et sans énergie de l'organisme créé par Marcelin Albert.

Le gouvernement use depuis quelque temps d'un moyen qui lui réussit, pour faire déposer les armes à un grand nombre de ceux qui étaient partis peut-être avec de bonnes intentions pour diriger des mouvements importants. Ce moyen, qui réussit souvent au gouvernement et aux parlementaires qui veulent se faire des amis soumis, ce sont les décorations.

En ce moment, les journaux politiques locaux ou régionaux sont assaillis de nombreuses suggestions pour des remèdes à la crise ; on préconise des moyens pour récupérer de l'argent devant servir à la propagande. On va jusqu'à demander la création d'un timbre du vin.

Pourquoi se creuser la tête pour trouver de l'argent devant servir à la défense du vin ? Il nous semble que la C. G. V. doit avoir une réserve très importante, parce que depuis sa fondation elle n'a pas donné l'impression d'en dépenser beaucoup.

Le plus grand nombre des membres de la C. G. V. se recrutent dans les départements de l'Hérault, de l'Aude, du Gard, des Pyrénées-Orientales, qui récoltent en moyenne dans l'ensemble 30 millions d'hectolitres de vin.

Au début, plus de la moitié des viticulteurs faisaient partie de la C. G. V. qui réunissait près de 20 millions d'hectolitres. A 0.50 de cotisation par hectolitre, il tombait dans les caisses près de 10 millions. Depuis, un certain nombre de viticulteurs ont cessé d'en faire partie ; mais les cotisations sont encore nombreuses.

La caisse de la C. G. V. peut donc fournir les sommes nécessaires à la propagande pour la défense du vin. Et les divers organismes qui se créent à côté peuvent lui demander les fonds dont ils ont besoin.

Pourquoi n'a-t-on demandé qu'une réduction de 5 fr. sur les 15 fr. de droits de circulation ? Il y a 6 milliards de plus-values d'impôts, le ministre des Finances pouvait sacrifier 10 fr. par hectolitre et se contenter de 5 fr. de droits de circulation, puisque les autres denrées ne paient rien.

La Commission interparlementaire a mis sur pied un projet de loi accepté par les parlementaires défenseurs de la viticulture et la C. G. V. Ce projet de loi est en ce moment mis au point par le gouvernement. Il va être voté, mais ne sera pas d'une grande efficacité pour remédier à la crise que nous subissons, et qui est due en grande partie à la surproduction.

Il faut développer la consommation et produire de bons vins. — E. F.

La question viticole devant le Parlement. — Au cours des nombreuses interpellations qui eurent lieu, devant le Parlement, au mois de novembre dernier, l'examen du problème du blé en Algérie amena divers députés à envisager la question viticole dans ce pays.

M. Gaston Ricci attira, à cette occasion, l'attention de la Chambre sur les colons algériens dont la misère est souvent grande parce que la culture des céréales ne les rémunère pas.

« *Nous essayons*, dit-il, *de faire autre chose que de la vigne.* Cette année, par exemple des milliers et des milliers de colons ont ensemencé des centaines d'hectares de céréales. La plupart n'ont même pas récolté la semence et les autres n'ont fait qu'une maigre récolte. » (Chambre, 2e séance du 15 nov. 1929. *J. O.* du 16 nov., page 3232.)

Il en est de même pour les légumes, les primeurs, les tabacs. On s'explique, par là, comment, découragés de la culture des céréales, les colons se tournèrent vers la vigne, seule vraiment rémunératrice.

« Faire autre chose que de la vigne, c'est entendu. Mais à condition que toutes les régions intéressées nous imitent et *surtout à condition que les autres cultures nous paient nos frais et nos peines* et nous procurent un bénéfice normal, raisonnable, légitime.

« *Que le gouvernement, que les Chambres encouragent donc en Algérie, au lieu de les compliquer, de les entraver, de les écraser, toutes les cultures complémentaires et vous pourrez être assurés que les trois provinces de l'Afrique du Nord seront toujours*, comme dans le passé, *heureuses de donner la preuve de leur grand et indéfectible attachement à notre belle France* dont ils sont si fiers de faire partie intégrante, en même temps que les autres départements. » (*Id.*, page 3232.)

M. Roux-Freissineng intervint alors pour corroborer le discours de M. Ricci et signaler, à son tour, la crise du blé en Algérie et la répercussion qu'elle aura inévitablement sur la vente du vin. « *La crise du blé aura sa répercussion certaine sur la vente du vin*, dit-il. *S'il y a surproduction de vin, la crise du vin suivra inévitablement la crise du blé.* » (*Id.*, page 3232.)

En Algérie en effet, certains colons peuvent joindre à la culture du blé, insuffisamment rémunératrice, d'autres cultures plus avantageuses. Les indigènes, par contre, ne font guère, pour des raisons financières, géologiques et climatériques que la culture des céréales. C'est qu'il convient de soutenir, par tous les moyens, comme le développement de la coopération et l'établissement de caisses de crédit agricole.

C'est donc surtout à propos de l'Algérie que, dans ces débats, la question du blé apparut comme intimement liée à la question du vin, et méritait à ce titre d'être signalée. Il ressort en effet de ces discussions que les colons algériens voient, actuellement, dans la culture de la vigne, la seule culture possible pour eux parce qu'elle est la seule rémunératrice. Le jour où les autres productions du sol et le blé en particulier feront vivre ceux qui s'y consacrent, ce jour-là sera résolue, du même coup, la crise du blé et la crise du vin. Telle est la conclusion qui s'impose, lorsqu'on a entendu au cours de ces débats les représentants qualifiés de l'Algérie, et celle qui doit être retenue par nous.

Travailler actuellement, par tous les moyens, au relèvement des cultures de céréales et de primeurs en Algérie, c'est, d'avance, résoudre la question, si angoissante, des vins algériens, question dont se préoccupent, à juste titre, les viticulteurs métropolitains. — M. D.

L'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture de novembre 1929. — Les Présidents et Délégués des Chambres d'Agriculture de France et de l'Afrique du Nord se sont réunis à Paris, mardi 5 et mercredi 6 novembre, sous la présidence de M. Joseph Faure, Président de la Chambre d'agriculture de la Corrèze.

La première séance a été consacrée au rapport de M. Joseph Faure, Président, sur l'activité de l'Assemblée au cours des derniers mois. M. J.-E. Lucas (Seine-et-Oise), Secrétaire, a rendu compte des travaux de toutes les Chambres à leur session de mai dernier. M. Hervé de Guébriant (Finistère), Trésorier, a présenté le projet de budget pour l'année 1930. Ces rapports ayant été adoptés, l'Assemblée a entendu et discuté une étude de M. Patizel (Marne), sur l'adduction d'eau, qui, après l'électrification, constitue le progrès le plus considérable et le plus urgent à réaliser à la campagne. Les conclusions du rapporteur demandent, pour la réalisation d'un programme général intéressant l'ensemble du Pays, l'aide substantielle et un effort constant de l'Etat.

Au cours de la deuxième séance, qui s'est tenue mardi après-midi, M. Jaubert (Corrèze) a exposé les conclusions des Chambres départementales relatives à l'application de la Loi Loucheur, sur les Habitations à Bon Marché. Rappelant les conditions si distinctes existant entre les agglomérations urbaines et rurales, quant au coût de la construction et à sa valeur vénale, à la disposition de l'habitation rurale imposée par les nécessités professionnelles, l'assemblée réclame, conformément aux conclusions de son rapporteur, qu'il soit apporté à la loi les aménagements nécessaires, afin de lui donner la souplesse indispensable à son application dans les campagnes. Considérant que, faute de cette souplesse, la loi n'a pu être jusqu'ici d'aucune utilité pratique pour l'agriculture, l'Assemblée précise les dispositions dont elle réclame l'adoption pour l'utilisation des crédits de priorité non employés.

L'Assemblée entendit ensuite et discutât très longuement le rapport très important de MM. Remond (Seine-et-Marne) et P. Halle, Secrétaire général de l'Association des Producteurs de Blé, sur la Politique du Blé. Prennent notamment la parole : MM. de Palaminy (Haute-Garonne), Granaud (Bouches-du-Rhône), Delhoume (Charente), Louis Michel (Meurthe-et-Moselle), Patizel (Marne), E. Bernard (Indre-et-Loire), Jaubert (Corrèze), Lefèvre (Vaucluse), A. Couzinet (Sud-Ouest), Lefeuvre (Loire-Inférieure), Robineau (Yonne), H. Houdeau (Indre-et-Loire), Florimond-Desprez et Outters (Nord), Damecour (Manche), Grellier (Haute-Vienne), Saint-Olive (Isère), etc. Les conclusions des rapporteurs, sauf modifications de détail résultant des diverses interventions, sont adoptées. Elles réclament notamment d'urgence la suspension immédiate de toute introduction des blés étrangers (directe ou en admission temporaire) pendant toute la campagne 1929-30, c'est-à-dire jusqu'au 1er juillet 1930 — abrogation des lois des 15 juillet 1922 et 31 août 1924 — réduction des tarifs de transports des blés — réforme du règlement du Marché Réglementé de Paris, etc...

A sa troisième séance, qui s'est tenue mercredi matin, l'Assemblée a entendu un rapport de M. Cote (Puy-de-Dôme), sur l'enseignement agricole. En raison de l'importance des questions soulevées, l'Assemblée a estimé utile de procéder à une consultation plus étendue des Chambres sur les conclusions du rapport, avant de formuler une décision définitive.

M. F. Garcin (Loire), analyse le projet de loi rectificatif des Assurances Sociales. Il expose que ce projet contient le minimum des revendications agricoles. Prennent la parole notamment MM. de Rouge (Maine-et-Loire), de Palaminy (Haute-Garonne), Hervé de Guébriant (Finistère), de Moustier, Florimond-Desprez (Nord), Lefeuvre (Loire-Infér.), qui demande plus de souplesse que n'en donne le projet de loi déposé au Sénat et la possibilité d'opter pour l'assurance proprement dite ou pour la constitution d'un pécule. L'Assemblée consciente du devoir qui incombe à l'agriculture de faciliter l'application de la réforme dans la mesure où les possibilités économiques agricoles le permettent et se félicitant de l'énorme effort déployé dans toute la France par les Associations agricoles, qui ont déjà créé plusieurs milliers de sociétés de secours mutuel, demande instamment au Parlement de voter, d'extrême urgence, le projet de loi rectificatif, car il importe de mettre fin aux incertitudes actuelles, qui sont extrêmement préjudiciables à l'avenir des Assurances Sociales, la loi du 5 avril 1928 ne pouvant pas être appliquée dans les campagnes et le régime qui lui sera substitué n'étant pas encore établi.

Au cours de la quatrième et dernière séance, l'Assemblée a entendu un très remarquable rapport de MM. Monmirel (Seine-et-Oise) et J. Achard, Secrétaire de la Confédération Générale des Planteurs de Betteraves, sur la politique betteravière. Les conclusions de ce rapport ont été adoptées à l'unanimité, elles réclament notamment :

1° que le droit de douane sur les sucres soit porté de 100 à 140 francs par quintal et que le régime douanier des betteraves fraîches et séchées soit réglé en même temps ;

2° qu'un nouvel abaissement de la taxe à la consommation sur les sucres soit proposé par le Gouvernement dans le prochain budget.

M. Couzinet (Haute-Garonne) expose les difficultés rencontrées par les agri-

culteurs et les associations agricoles qui s'efforcent de leur procurer de la main-d'œuvre étrangère, tant du côté des Gouvernements de certains Pays, que de la part d'une de nos administrations publiques. A la suite d'interventions de plusieurs présidents, un vœu énergique est adopté en vue de mettre fin à une situation qui a porté déjà un sérieux préjudice à l'agriculture française et qui sera bien plus nuisible en 1930 où la pénurie plus grande de main-d'œuvre agricole risquera de réduire sensiblement les cultures sarclées et la production agricole tout entière.

M. Dartige du Fournet (Ille-et-Vilaine) présente une très remarquable étude sur le Doryphore et sur les mesures qu'il y aurait lieu d'adopter pour localiser cet ennemi redoutable de la pomme de terre. Après discussion, les conclusions du rapporteur sont adoptées. Elles réclament notamment la réorganisation complète et urgente du service de défense des végétaux et de l'Inspection Phytopathologique, une lutte énergique contre le Doryphore sous la direction d'un inspecteur qualifié et disposant d'un personnel et de matériel spéciaux, etc...

M. Harent (Somme) présente un rapport sur l'organisation de l'Enquête agricole décennale prévue pour 1930. Montrant la nécessité d'une telle enquête, il précise les importations constatées dans sa réalisation. Les conclusions du rapporteur, après discussion, sont adoptées.

L'Assemblée a ensuite confirmé de nombreux vœux précédemment émis par elle et qui, à ce jour, n'ont pas obtenu satisfaction. La présence à ces réunions de l'unanimité des Présidents des Chambres d'agriculture de France, auxquels s'étaient joints les présidents des Chambres de Tunis et de Casablanca, donne à ces délibérations une importance toute particulière.

Le compte rendu sténographique de ces réunions sera publié en une brochure (d'environ 400 pages) que l'on pourra se procurer (prix : 10 fr. l'exemplaire) au Secrétariat administratif de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, 39, rue d'Amsterdam, Paris (8e).

Frais grevant un hectolitre de vin (1)

	Novembre 1929
Commission, charroi, entonnage, mise en gare et frais divers	9 »
Transport plein et vide	24 50
Location du réservoir	3 »
Creux de route	1 50
Charroi du fût vide en gare	1 »
Charroi du fût plein et location	3 »
Droit de circulation	15 »
Consumé chez le négociant	1 50
Prêt de la barrique et usure, réparation	7 »
Livraison à domicile et reprise du fût vide	6 »
Frais généraux comprenant :	
Loyer	2 25
Appointements et salaires	13 »
Impôts	5 »
Assurances	0 50
Lumière et force motrice	0 40
Frais de bureau et de magasin	3 25
Frais de représentation	3 »
Taxe sur le chiffre d'affaires	5 »
Commission au courtier de détail	5 »
Intérêts du capital et amortissements	mémoire
Total	108 80

(1) D'après le Bulletin de la Chambre syndicalae du Commerce en gros des vins et spiritueux du département de la Seine.

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

Paris. — Vente en demi-gros : Vins rouges de 8°, de 205 fr. et au-dessus ; Vins blancs de 9° 1/2 à 10°, de 225 à 275 francs. Ces prix s'entendent à l'hectolitre pour marchandises rendues dans Paris, droits compris.

Prix au détail : vin rouge, de 570 à fr. à 610 fr. ; vin blanc dit de comptoir, à 610 fr. Bordeaux rouge vieux 950 fr., Bordeaux blanc vieux 975 fr. Ces prix s'entendent à la pièce rendue dans Paris, droits compris.

Dans les dépôts à Paris de 2 fr. 50 à 3 fr. 25 le litre, environ.

Vallée de la Loire. — *Orléanais.* — Vins rouges du pays, Gris Meunier, » fr. à » fr. la pièce nue. Vins blancs de Sologne, la pièce nue, de 400 à 460 francs. Vins blancs de Blois, » à » francs la pièce nue.

Vins de Touraine : Vins blancs 1928 supérieurs, de 400 à » francs. Vins rouges, 9°5 à 11°, de 200 à 210 francs l'hectolitre. Gros plants 1928 ordinaires, 450 fr. Gros plants 1928 supérieurs, 600 fr. Muscadets 1928, 1.000 à 1.200 francs. Noahs, 275 à 350 francs

Vins d'Anjou : Rouges Groslot, » fr. à » fr. Rouges Gamay, de » fr. à ». Vins blancs ordinaires, 8 à 9°, 40 fr. le degré bar ; 10° et au-dessus, 50 fr. le degré bar. Blancs supérieurs, de 100 à 125 fr. le degré bar. Blancs de coteaux, 1928, 1.000 à 1.200 fr. et plus.

Loire-Inférieure. — Muscadet 1929, 1er choix, 450 à 550 fr. ; Gros plants 1929, de 225 fr. à 275 fr. ; Noah, de 150 à 200 fr. la barrique nue prise au pressoir du vendeur. Consommation locale active.

Algérie. — Vins 1929 : Rouge, 9 fr. 50 à 12 fr. 25 le degré. Blancs, de » fr. » le degré. Trois-six de vin 96/97°, 1,025 fr. à » fr. les 100°. Marc, 900 à 950 les 100°.

Midi. — *Nîmes* (*16 décembre 1929*). — *Cote officielle :* Vins rouges de 1929. Vins rouges, de 9 fr. 50 à 10 fr. 50 le degré, supérieurs, de 10 fr. 50 à 12 fr. » le degré. Costières, de » fr. à » fr. » le degré. Montagne, de » fr. » à » fr. Vins blancs 10 à 11°, » à ». Rosé, Paillet, à 10 fr. 50 le degré. Trois-six de marc 86°, de 750 fr. à 760 fr. ; trois-six de marc 86°, de » à » fr. ; eau-de-vie de marc 52°, de 410 à 415 fr. l'hectolitre. Vins à distiller, de 6 fr. » à 6 fr. 50 le degré.

Montpellier (*17 décembre 1929*). — Vins rouges 1929 : de 8°5 à 10°, de 85 à 105 fr. l'hecto ; supérieur, de 9°5 à 11°, de 95 à 120 fr. l'hecto. Vins rosés, de » à » fr. » le degré. Vins blancs de blancs, 11°2, à » fr. l'hectolitre. Esprit de vin à 86°, de 860 à 870 fr. les 100 degrés. Eaux-de-vie de Montpellier à 52°, de » fr. à » fr. Marc 52°, » fr. à 810 fr. les 100°. Esprit de marc à 86°, de » à 810 francs les 100 degrés.

Béziers (*22 novembre*). — Récolte 1929 : Vins nouveaux non logés, de 10 à 11 fr. le degré, logés, de 11 fr. » à 12 fr. » le degré. Trois-six de vin, 86°, de » à » fr. Eau-de-vie de Béziers, 52°, à » à » fr. ; trois-six de marc 86°, » à » fr. Eau-de-vie de marc 52°, de » à » fr. Fine Béziers 52°, » à » fr. Pas d'affaires.

Minervois. — Marché d'Olonzac du 22 décembre 1929.

Vins nouveaux, de 10 fr. 50 à 12 fr. » le degré avec appellation d'origine minervois.

Perpignan (*14 décembre*). — Vins rouges 1929, de 10 fr. » à 11 fr. » le degré. Activité plus grande dans les affaires, tendance à la hausse.

Carcassonne (*21 décembre*). — Vins rouges 1929, de 10 à 12 fr. » le degré.

Céréales. — **Prix des céréales : blé indigène**, l'hectolitre, 128 fr. 00 à 136 fr. 00 ; orges, 92 fr. à 107 fr., escourgeons, 89 fr. à 93 fr. ; maïs, 92 fr. 00 à 102 fr. 50 ; seigle, 81 à 92 fr. ; sarrasin, 95 fr. à 102 fr. 00 ; avoines, 78 fr. 00 à 90 fr. On cote les 100 kgr. à New-York, les blés 132 fr. 70 à » fr. ». — Buenos-Ayres, 115 fr. 56 à » » — Chicago, 114 fr. 72. — Sons, 57 fr. à 90 fr.

Pommes de terre. — Nouvelles d'Algérie, de 180 à 200 fr. ; du Midi, de 180 à 250 fr. — Hollande commune, de 60 à 120 fr. ; jaune ronde, de 40 fr. à 45 fr. ; Saucisse rouge, de 46 à 60 fr., St-Malo, 40 à 45 fr. ; Rosa, 70 à 85 fr. ; Blanche commune, de 38 à 42 fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kg à Paris : Paille de blé, 160 à 195 francs ; paille d'avoine, de 155 à 190 fr. paille de seigle, 160 à 195 fr. ; luzerne, 405 à 435 fr. ; foin, 380 à 420 fr.

Tourteaux alimentaires. — Tourteaux de lin, les 100 kgr. 161 fr. 00 (Marseille) ; d'arachide blanc, 106 fr. 50 (Marseille) ; Coprah, 108 fr. 00 ; Palmiste, » fr. ».

Esprits et sucres. — Alcool 86°, de » fr. à 860 fr. les 100°. — Sucres blancs cristallisés nus 100 kgr., 248 fr. à 248 fr. 50.

Bétail (La Villette le kgr. viande nette suivant qualité). — Bœufs, 5 fr. 00 à 17 fr. 00. — veaux, 9 fr. 00 à 18 fr. 50. — Moutons, 7 fr. 00 à 30 fr. 00. — Porcs, 9 fr. 00 à 17 fr. 00.

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 19 fr. 50 le kg. — Acide citrique, 22 fr. 00 le kilogr. — Métabisulfite de potasse, 640 fr. les 100 kg. — Anhydride sulfureux, 210 à » francs. — Phosphate d'ammoniaque, 580 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche) 18 % de potasse, 17 fr. 50 ; sulfate de potasse (1) 46 %, 98 fr. 70 chlorure de potassium, 49 % 72 fr. 00. — *Engrais azotés* : Nitrate de soude 15,5 % d'azote de 116 fr. 00 à 122 fr. 50 les 100 kilos. — Nitrate de chaux 13° d'azote, 95,00 à 98, 50 les 100 kg., sulfate d'ammoniaque (20,40 %), 120 fr. 00 à 128,00. — *Engrais phosphatés* : Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 29 fr. 50 à 33 fr. 50 les 100 kg. ; superphosphate d'os (G. M.), (0.5 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 49 fr. 00. — Os dissous (2 % d'azote, 10 % d'acide phosphorique), 56 fr. ». — Cyanamide en grains 20 % d'azote, 122 fr.

Sulfate de cuivre, cristaux en gros cristaux 336 fr 00 100 k. — **Sulfate de fer** 10 % en sacs 100 kg., 33 fr. à ». — **Phosphates moulus**, 26 %, 25 fr. » à » fr. — **Chaux** 31 francs. — **Soufre trituré**, 98/99 %, » à » fr. ; **raffiné**, » fr. — **Soufre sublimé**, » fr. » à » fr. — **Nicotine** à 500 gr., 350 fr. les 5 litres. — **Arseniate de plomb**, 690 fr. en bidons de 30 kg., 800 fr. en bidons de 10 kg., 900 fr. en bidons de 5 kg. et 1.000 fr. en bidons de 2 kg. — **Arseniate de chaux** (calarsine en pâte). En fûts de 50 kg 4 fr. 25 le kg. En boîtes de 3 kg 6 fr. le kg. En fûts de 25 kg 4 fr. 50 le kg. En boîtes de 1 kg 500, 6 fr. 75 le kg. — **Suifs Glycérinés.** 80 %, 445 fr. les 100 kilos.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles centrales de Paris : Chasselas de Moissac, 700 à 1.400 fr — Dattes, de 500 à 1.200 fr. — Oranges d'Espagne, 240 à 280 fr. — Poires choix, de 600 à 1.400 fr. ; communes, de 100 à 220 fr. — Pommes de choix, 350 à 1.000 fr. ; communes, de 70 à 200 fr. — Bananes, de 575 à 625 fr. les 100 kg. — Noix sèches, 550 à 700 fr — Marrons français, de 60 à 180 fr. — Choux-fleurs, 75 à 450 fr. le cent. — Endives, 180 à 500 fr. — Tomates d'Algérie, de 260 à 430 fr. — Figues d'Espagne, de 350 à 550 fr. — Escarole, de 150 à 190 francs. — Haricots verts d'Algérie, 400 à 750 fr. — Pois verts d'Algérie, de 400 à 750 fr. les 100 kilos. — Artichauts, bretons, de 60 à 250 fr.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SEMAINE

du dimanche 8 au samedi 14 décembre 1929

JOURS	Température à 7 h.	Température de la nuit			Pluie en millim.
	PARIS				
Dimanche.	8. 8	5. 3	»	»	»
Lundi.....	5. 2	5. 2	»	»	2.9
Mardi.....	7. 4	5. 3	»	»	1.8
Mercredi..	10. 6	7. 0	»	»	1.1
Jeudi.....	11. 0	10. 8	»	»	»
Vendredi..	6. 2	6. 0	»	»	»
Samedi....	9. 4	8. 0	»	»	»
	STRASBOURG				
Dimanche.	4. 7	3. 0	»	»	»
Lundi.....	5. 6	5. 6	»	»	1.0
Mardi.....	6. 7	6. 1	»	»	1.3
Mercredi..	5. 4	3. 9	»	»	»
Jeudi.....	10. 1	9. 0	»	»	»
Vendredi..	7. 2	3. 2	»	»	»
Samedi....	4. 8	3. 0	»	»	»
	LYON				
Dimanche.	1. 2	0. 5	»	»	0.2
Lundi.....	2. 4	1. 8	»	»	1.0
Mardi.....	7. 9	7. 9	»	»	1.5
Mercredi..	5. 2	2. 0	»	»	»
Jeudi.....	8. 8	8. 0	»	»	»
Vendredi..	3. 8	3. 8	»	»	»
Samedi....	— 2. 6	— 3. 0	»	»	»
	MARIGNANE				
Dimanche.	7. 2	6. 0	»	»	»
Lundi.....	5. 6	4. 6	»	»	»
Mardi.....	6. 6	5. 6	»	»	»
Mercredi..	4. 0	2. 5	»	»	»
Jeudi.....	4. 4	4. 1	»	»	»
Vendredi..	10. 4	6. 8	»	»	»
Samedi....	2. 4	1. 0	»	»	»

DATES	Température à 7 h.	Température de la nuit			Pluie en millim.
	TOULOUSE				
.... 8....	6. 4	6. 4	»	»	»
.... 9....	5. 0	5. 0	»	»	»
....10....	5. 9	4. 8	»	»	0.11
....11....	7. 0	6. 0	»	»	»
....12....	12. 8	11. 8	»	»	0.4
....13....	5. 4	5. 4	»	»	»
....14....	3. 0	2. 3	»	»	»
	NIMES				
.... 8....	4. 1	3. 3	»	»	»
.... 9....	6. 8	4. 7	»	»	»
....10....	6. 8	5. 2	»	»	»
....11....	5. 0	4. 0	»	»	»
....12....	12. 2	8. 4	»	»	»
....13....	8. 8	7. 4	»	»	»
....14....	11. 0	5. 3	»	»	»
	BORDEAUX				
.... 8....	5. 2	3. 7	»	»	1.1
.... 9....	4. 7	3. 4	»	»	»
....10....	9. 6	9. 6	»	»	4.2
....11....	11. 2	7. 2	»	»	»
.... 12....	14. 0	12. 4	»	»	4.2
....13....	3. 5	2. 3	»	»	»
....14....	5. 0	4. 7	»	»	»
	CHERBOURG				
.... 8....	10. 0	7. 5	»	»	10.0
.... 9....	9. 8	6. 0	»	»	4.5
....10....	6. 1	5. 0	»	»	3.0
....11....	12. 5	7. 0	»	»	16.2
....12....	11. 5	10. 2	»	»	»
....13....	11. 1	9. 4	»	»	»
....14....	12. 8	10. 2	»	»	3.0

TABLE DES AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

A (A). — Situation du vignoble de la Moselle, 191.

A (H.). — Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins, mensuelle, 62, 125, 205, 268, 334, 410. — Nouvelle réglementation de la chaptalisation, 94. — Vente des vins des Hospices de Beaune, 356. — Récolte des vins et stocks à la propriété dans les quatre départements gros producteurs du Midi, 371.

Alquier (J.). — La valeur biologique et hygiénique du vin, 5, 21, 261, 283, 293, 309, 327, 341.

Anglade (Joseph). — Note sur la chimie des vins au moyen âge, 361.

Astruc (Henri). — Traitement d'été contre le mildiou, 73.

Aubriot (A.). — En Moselle, 112.

B. — Situation viticole de la Bourgogne, 336.

B. (H.). — Situation viticole du Bourbonnais, 175.

Bonnet (Dr). — Situation viticole de la Drôme, 173.

Boué (J.-Ch.). — Situation viticole des Hautes-Pyrénées, 182.

Bord (Georges). — Situation du vignoble des grands vins blancs de Bordeaux, 185.

Biron (Marcel). — Il faut « poudrer », 41.

Brisset (G.). — La menace des vins algériens et les palliatifs à la surproduction, 37.

C. (J.). — Situation viticole de la Loire-Inférieure, 158.

Carrière. — La saccharification du sarment de vigne par l'acide sulfurique, 58.

Cazeneuve (Dr Paul). — Le cuivre et la viticulture, 90. — L'instituteur rural contre la désertion des campagnes, 185.

Coste (G.). — Les assurances sociales à la Société centrale d'agriculture du Gard, 14.

Crouzat (L.). — 4.877 Seibel dans l'Aude, 392.

D. (A.). — La confession d'un agriculteur, par le Dr A. Javal, 129.

D. (A.). — Situation du vignoble du Mâconnais, 188.

D. (M.). — Vins pétillants et vins mousseux, 34, 226, 240, 321. — Vœux de la Chambre d'agriculture de la Gironde, 47. — Proposition de loi sur la constitution du bien de famille insaisissable, 48. — Exportation en Belgique de vins français titrant plus de 12°, 49. — Les vins algériens et la question des vins anormaux, 49, 226, 357. — Protection des appellations d'origine en Suisse, 66. — Augmentation des importations allemandes de vins français, 94. — Importation au Chili des eaux-de-vie de Cognac, 95. — Transport dans les distilleries du solde des vins de diffusion, 95. — Etablissement d'une taxe unique sur les vins, 95, 304. — Produits vinicoles grecs, 96. — Exportation de nos vins et spiritueux en Yougo-Slavie, 97. — Questions soumises à l'office international du vin, 113. — Protection des appellations d'origine vinicoles françaises à l'étranger, 178, 225, 261, 257. — La session de juillet de l'Office international du vin, 207. — Office international du vin, 224, 274. — Sucrage des vendanges, 224, 225. — Tarifs de transport de vins en bouteilles, 241. — Le décret du vin aux Pays-Bas, 242. — Les impôts des coopératives agricoles, 242. — Loi sur la circulation du vin, 274. — Commerce des vins en Norvège, 274. — État du vignoble de la Marne, 288. — Vins anormaux, 289. — Surproduction, 289. — Convention franco-cubaine, 289. — L'Office international du vin et les mistelles, 290. — Le mouillage des vins, 290. — Conseil général du Var et défense des vins français, 304. — Convention franco-esthonienne, 304. — Les Assurances sociales et les coopératives du Médoc, 304, 356. — « Cognac » en Espagne et à Cuba, 305. — Baux à prix d'argent et hausse des denrées, 319. — Propagande prohibitionniste au Danemark, 393. — Taxe chinoise sur les vins étrangers, 320. — Taxation des vins moelleux français à Madagascar, 320. — Pénalité complémentaire, en Algérie, en matière de sucrage des vins, 338. — La mévente des vins et le Conseil général de l'Aude, 354. — Exportation de vins de Bordeaux : certificat d'origine, 356. — Exportation en France des vins de Porto, 356. — Vins français au Canada, 357. — Déclarations dans l'Aude, 357. — Importations des vins tunisiens, 358, 374. — Vœux de la C. G. V., 373. — Apéritifs français en Belgique, 374. — Dénominations de fantaisie, 374. — Vœux des viticulteurs charentais, 393. — La question viticole devant le Parlement, 427.

D. (F.). — Situation du vignoble champenois, 223.

Dcléris (Dr). — Fermentation superquatre : Son application pratique, 407.

Drouard (Charlotte). — Le statut fiscal des coopératives agricoles, 217. — L'agriculture et les assurances sociales : Le projet de loi gouvernemental, 266. — L'accord franco-tchécoslovaque et la viticulture, 315. — L'amélioration du logement des travailleurs agricoles, 368. — L'as-

surance contre les calamités atmosphériques en agriculture, 423.

F. (E.). — Situation viticole et vinicole du Languedoc (dans chaque numéro).
Fournas (F. de). — Situation viticole du Haut-Languedoc, 182.

G. (A.). — Situation viticole de la Gironde, 158.
Garcin (E.). — Le marché du blé, 238.
Gibert (A.). — Herlot des Grandières, roi des Vignerons, 34.
Grellet (Mac). — Le seul remède à la surproduction, 11. — L'agriculture et la vie chère, 43.

Hennessy (Jean). — Discours au Cinquantenaire de l'Institut agronomique, 29.
Henriot (Etienne). — Situation du vignoble de Champagne, 189.
Héron (G.). — Situation viticole de la Haute-Garonne, 184.
Hugel (F.-E.). — Situation viticole de l'Alsace, 190.

Kayser (E.) et **Delaval.** — Contribution à l'étude des vins d'hybrides, 149.

L. — Ecole nationale d'agriculture et de viticulture de Montpellier, 32. — Contribution à l'étude des effets physiologiques. des vins, 337.
L. (J.). — Les produits algériens d'exportation : la Kieselguhr (terre d'infusoires), 134.
L. (J.). — Situation viticole de la Bourgogne, 159.
Labergerie. — Coquetels et pas coktails, 80. — Quantité ou Qualité, 153. — Les qualités des vins et les défauts des P. D., 353.
Lago Cerqueira (A. do). — Les vins de Portugal : le « vin de Porto », 197, 213, 229, 245.
Labroue (H.). — Le sucrage à la Chambre des députés, 126.
Listrac (Paul). — Phosphate d'ammoniaque et vinification (16).

M. (P.). — Auguste Chauvigné, 13.
Malvoisin (Henry). — Sucre de raisins ou sucres de betteraves, 138. — La concentration des moûts, 298.
Marsais (Paul). — Cinquantenaire de l'Institut national agronomique, 15. — Contre les traitements tardifs des grappes à protéger du Mildiou et des vers, 69. — Excursions viticoles organisées par les réseaux; les sommeliers de Paris dans les vignobles du Sud-Ouest, 377. — Vins de Bourgogne vinifiés après chauffage de la vendange, 413.
Mathieu (L.). — Protection des vins en vidange, 17. — Vins et métaux, 46. — Le Champagne et la délimitation, 64. — Saveur acide des vins nouveaux, 337. — Moûts concentrés, 372.

Nicolas Garcia de los Salmones. — La viticulture espagnole, 417.

P. (G.). — Situation viticole du Languedoc, 157.
P. (G.). — Situation viticole de la Dordogne, 174.
Pallier (A.). — De l'utilité de faire une déclaration de récolte de vin aussi exacte que possible, 193.

R. (H.). — La situation de la viticulture algérienne, 15, 157.
Ravat (J.-F.). — Quantité et qualité, 312.
Ribéreau-Gayon (J.). — Dosage rapide du fer dans les vins blancs, 56. — L'usage du matériel en cuivre dans la manutention des vins blancs est-il un facteur de mauvaise tenue?, 277.
Ringelmann (Max). — Installation mécanique du cuvier de l'Ile Verte, 133.
Rives (Louis). — Nouvelle contribution à l'étude de l'affinité, 397.
Roger (Louis). — Les dangers éventuels de l'extension du vignoble, 383.
Rouart (E.). — Les hybrides producteurs-directs en France, 332.
Rozier (A.). — Situation viticole de l'Armagnac, 182.

S. (F.). — Situation viticole algérienne, 181.
Salomon (René). — Situation viticole de Seine-et-Marne, 176.
Schribaux (E.). — Deux blés étrangers intéressants pour nos possessions du Nord de l'Afrique : Pusa et Florence, 60.
Semichon (Lucien). — Encore les solutions nutritives pour la vinification, 53. — Sélection physiologique des ferments par l'alcool : la fermentation superquatre, 85. 101, 117. — Le IIe Congrès international de la vigne et du vin à Barcelone, 405, 417.

T. (J.). — Situation viticole de Roannais, 175.
T. (M.). — L'agriculture en Roumanie, 77.
Tacussel (A.). — Le vignoble vauclusien en 1929, 303.
Tardy (Marthe). — Le XVIe Congrès national de la Mutualité et de la Coopération agricoles, 255.
Th. — Situation du vignoble de l'Indre, 187.
Truffaut (G.) et **Postiac** (I.). — La chémothérapie des maladies des plantes par les colorants organiques, 389.

Viala (P.). — Le rôle de l'acide phosphorique dans les maladies de carence, 325.
V. (Ch.). — Situation du vignoble de Touraine, 187.
Vidal (J.-L.). — Situation viticole des Charentes, 186.

Walter (A.). — Situation du vignoble d'Alsace, 190.
Wery (G.). — Discours au Cinquantenaire de l'Institut national agronomique, 25.

TABLE DES MATIERES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS, CHAMBRES D'AGRICULTURE, etc... — Chambre d'agriculture de la Gironde, 47. — Société nationale d'encouragement à l'agriculture, 47. — Association syndicale des Ingénieurs agricoles d'Alger, 50. — Confédération générale des Associations viticoles de la Bourgogne, 81. — Office international du vin, 113, 207, 224, 227, 274, 394. — Syndicat des colons français en Tunisie, 146. — Académie d'agriculture, 273. — Groupe parlementaire des députés cultivateurs, 33. — Vœux de la C. G. V., 373. — Vœux de la Fédération des viticulteurs charentais, 393. — Assemblée des présidents des chambres d'agriculture, 428.

AGRICULTURE. — Deux blés intéressant pour l'Afrique du Nord, 60. — L'agriculture en Roumanie, 77.

BIBLIOGRAPHIE. — Bordeaux, ses régions viticoles, par J. G. DUBOSC et Emile GÉRAUD, 18. Herlot des Grandières, roi des vignerons, 34. — Traité encyclopédique des vins par J.-H. FABRE, 98.— Cognac et sa région. 98. — La culture de la vigne dans les Charentes et la fabrication du cognac, par H. PRIOTON, 114. — La confession d'un agriculteur, 129. — La culture de la vigne en Anjou, par Ch. MARCHAIS, 162.— La clarification des vins de presse continue, par B. DE VIVIÈS, 162. — Guide de vinification rationnelle des raisins blancs, par MOREAU et VINET, 226. — Problèmes pratiques sur la vinification, par L. MATHIEU, 242. — Les impôts agricoles, par PIERRE DE FELICE, 306. — Manuel d'éducation ménagère par P. de MONICAULT, 306. — Les Poules, par L. BRÈCHEMIN, 306. — La vie du sol, par J. MAGROU, 322. — Le sourcier moderne, par HENRI DE FRANCE, p. 322. — Annuaire du Commerce des vins de Bordeaux, 358. — Le secret de la vie, par P. LAKOWSKY, 358. — Problèmes agricoles traités par des ingénieurs agronomes, 413.

CHIMIE VITICOLE ET VINICOLE. — Dosage rapide du fer dans les vins blancs, 56. — Saveur acide des vins nouveaux, 337. — Note sur la chimie des vins au moyen âge, 361.

CONGRÈS, CONCOURS, EXPOSITIONS. — Congrès international sur les appareils de lutte contre les ennemis des cultures, 32. — Journées des actualités agricoles à Bordeaux, 65, 273. — Exposition de Béziers, 97. — Congrès du Carbone végétal, 129. — Exposition internationale de culture mécanique de 1929, 210. — Congrès de l'Expansion économique française, 210. — Exposition forestière de Lyon, 240. — Le XVIe congrès de la mutualité et de la coopération agricoles 255. — Deuxième Congrès international de la vigne et du vin, à Barcelone, 272, 405, 417.— L'exposition générale horticole de Paris, 273.— Un congrès national d'industrie laitière, 305. — Exposition agricole de Lyon, 305. — Vente des vins des hospices de Beaune, 356. — Concours-Exposition des vins du Beaujolais, 394.

COOPÉRATIVES. — Le statut fiscal des coopératives agricoles, 217. — Les impôts des coopératives, 242.

DIVERS. — Coquetels et pas cocktails, 80. — — La Kieselguhr, 124. — Les sommeliers de Paris dans le Sud-Ouest, 178, 258, 377. — Légion d'honneur, 258.

ECONOMIE RURALE. — L'agriculture et la vie chère, 43. — Proposition de loi sur le bien de famille insaisissable, 48. — Exportation des cerises en Allemagne, 49. — Les assurances sociales, 144, 304, 356. — L'instituteur rural contre la désertion des campagnes, 185. — La récolte des pommes à cidre en 1929. 224. — Le marché du blé, 238. — L'agriculture et les assurances sociales, 266. — Proposition de loi sur la révision des baux à prix d'argent, 319. — L'amélioration du logement des travailleurs agricoles, 368.

ECONOMIE VITICOLE. — Le seul remède à la surproduction, 11. — Vins pétillants, 34, 226, 240, 321. — La menace des vins algériens et les palliatifs à la surproduction, 37. — Pour l'exportation des fruits et primeurs, 48. — Exportation des vins français, 49. — Vins algériens et vins anormaux, 49, 65, 226, 289, 357. — La Champagne et la délimitation, 64. — Augmentation des importations allemandes de vins français, 94. — Importation au Chili des Cognacs, 95. — Etablissement d'une taxe unique sur les vins, 95, 304. — Exportations en Yougoslavie, 97. — Sucre de raisins ou sucre de betteraves, 138. — Quantité ou qualité, 153. — De l'utilité de faire une déclaration exacte, 193. — Les vins de Portugal, 197, 213, 229, 245. — Commerce des vins de Norvège, 274. — Convention franco-cubaine, 289. — Convention franco-esthonienne, 304. — La question des mistelles, 290. — Le mouillage des vins, 290. — L'accord franco-tchécoslovaque et la viticulture, 315. — Taxe chinoise sur les vins étrangers, 320. — Taxation des vins à Madagascar, 320. — Déclarations de récoltes, 335, 357. — La mévente, 354. — Exportation des vins en Belgique, 355. — Exportation en France des vins de Porto, 356. — Importations des vins français au Canada, 257. — Moûts concentrés, 373. — Vente en Belgique des apéritifs français, 374. — Vins tunisiens, 374. — Les dangers éventuels de l'extension du vignoble, 383. — Propagande prohibitionniste au Danemark, 393.— La crise viticole devant le Parlement, 427. — Frais grevant un hectolitre de vin, 430. — Situation mensuelle du marché, 62, 125, 205, 268, 334, 410. — Revue commerciale :

Cours des vins (dans chaque numéro) ; Cours des principaux produits agricoles (dans chaque numéro).

ENGRAIS. — Le train des engrais, 161. — Le rôle de l'acide phosphorique dans les maladies de carence, 325.

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHES. — Le cinquantenaire de l'Institut national agronomique, 15, 25, 29. — Ecole de la Brosse, 18. — Ecole de Montpellier, 32. — Cours normal ménager agricole de l'Union du Sud-Est, 50. — Institut œnotechnique de France, 50, 114, 338. — Institut technique de pratique agricole, 97. — Ecole municipale d'agriculture de Cibeins, 146. — Ecole d'Antibes, 98. — Ecole de Beaune, 113, 194. — Ecole de Fontaines, 113. — Station œnologique de Bourgogne à Beaune, 274. — Ecole d'agriculture de Pétré, 321. — Cours par correspondance de l'Union du Sud-Est, 414.

GÉNIE RURAL. — L'installation mécanique du cuvier de l'Ile Verte, 133.

GREFFAGE. — Nouvelle contribution à l'étude de l'affinité, 397.

HYBRIDES. — Contribution à l'étude des vins d'hybrides, 149. — Dégustation de vins d'hybrides, 223. — Quantité et qualité, 312. — Les hybrides producteurs-directs en France, 332. — Les qualités des vins et les défauts des P.-D., 353. — 4.877 Seibel dans l'Aude, 392.

LÉGISLATION, LOIS, JURISPRUDENCE VITICOLES. — Le sucrage, 18, 47, 126, 193, 224, 225, 338. — Protection des appellations d'origine, 66, 178, 225, 241, 305. — Nouvelle réglementation du sucrage, 94. — Transport dans les coopératives du solde des vins de diffusion, 95. — Produits vinicoles grecs, 96. — Le décret du Vin aux Pays-Bas, 242. — Loi sur la circulation des vins, 274. — Dénominations de fantaisie, 374. — L'assurance contre les calamités atmosphériques, 423.

MALADIES DE LA VIGNE. — Mildiou et rot brun, 13. — Le mildiou de la grappe en Algérie, 34. — Contre les traitements tardifs des grappes, à protéger du Mildiou et des vers, 69. — La reconstitution du vignoble espagnol, 421.

MÉTÉOROLOGIE. — Bulletin météorologique, (dans chaque numéro).

NÉCROLOGIE. — Auguste Chauvigné, 13.

ŒNOLOGIE. — Protection des vins en vidange, 16. — Phosphate d'ammoniaque et vinification, 17. — Vins et métaux, 46. — Les solutions nutritives pour la vinification, 53. — Sélection physiologique des ferments par l'alcool : la fermentation superquatre, 85, 101, 117. — Les vins de Bourgogne de 1929, 338. — Moûts concentrés, 372. — Fermentation superquatre : son application pratique, 407. — Vins de Bourgogne vinifiés après chauffage de la vendange. (Voir aussi TECHNOLOGIE.)

PROPAGANDE VINICOLE. — La valeur biologique et hygiénique du vin, 5, 21, 261, 283, 293, 309, 327, 341. — La propagande pour le vin, 193. — Contributions à l'étude des effets physiologiques du vin, 337.

PRODUITS ANTICRYPTOGAMIQUES ET INSECTICIDES. — Il faut « poudrer », 41. — Traitement d'été contre le mildiou, 73. — Le cuivre et la viticulture, 90. — La chémothérapie des plantes par les colorants organiques, 389.

STATISTIQUES. — Situation comparée du mouvement des vins, 63. — Production, stocks et consommation des vins en 1928-1929. 270. — Récolte et stocks dans les quatre départements du Midi, 371.

TECHNOLOGIE. — La saccharification du sarment de vigne par l'acide sulfurique, 58. — L'usage du matériel en cuivre dans la manutention des vins blancs est-il un facteur de mauvaise tenue ? 277. — La concentration des moûts de raisins, 298.

TRAITEMENTS (Voir PRODUITS, GÉNIE RURAL, et MALADIES).

TRANSPORTS. — Tarifs de transport des vins en bouteilles, 241.

VIGNOBLES ET VINS. — Algérie, 15, 157, 181 ; Alsace, 190. — Armagnac, 182. — Bourgogne, 159, 188, 336. — Bourbonnais, 175. — Champagne, 189, 223, 288. — Charentes, 186. — Dordogne, 174. — Drôme, 173. — Haute-Garonne, 184. — Gironde, 158, 185. — Indre, 187. — Languedoc (dans chaque numéro et pages 157, 182). — Loire, 175. — Loire-Inférieure, 158. — Moselle, 113, 191. — Hautes-Pyrénées, 182. — Seine-et-Marne, 176. — Touraine, 187. — Vaucluse, 303.

VINIFICATION (Voir ŒNOLOGIE).

Le gérant : JULES LEGRAND.

PARIS. — SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE GASSETTE.